

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2024- 03

**Séjours de vacances 2024 et 2025 de la Ville de Neuilly-Plaisance  
Lot 1 – printemps : séjour thématique à dominante naturelle,  
sportive et/ou artistique**

LE MAIRE

CHRISTIAN DEMUYNCK

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** l'organisation de séjours de vacances pour les enfants âgés de 6 à 12 ans, pendant les vacances scolaires de printemps et d'été 2024 et 2025 de la zone C.

**Considérant** le Lot 1 - printemps 2024 et 2025 - séjour thématique à dominante naturelle, sportive et/ou artistique,

**Considérant** la publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur BOAMP le 08/09/2023,

**Considérant** que les associations LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX, EVASION 78 ont remis une candidature et une offre,

**Considérant** que l'ensemble des offres remises est arrivé dans les délais et est conforme,

**Considérant** la phase de négociation lancée par courriel via la plateforme Maximilien en date du 12/10/2023 auprès de l'ensemble des candidats,

**Considérant** que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de l'association LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX sise au 26 rue Jean Jaurès – BP 60882 à Saint-Germain-en-Laye Cedex, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

**Vu** le budget communal,

**DECIDE**

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 26 / 01 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20240109-DM-CAM-202403-AR  
Date de télétransmission : 09/01/2024  
Date de réception préfecture : 09/01/2024

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E  
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

**Article 1:** De conclure un marché soumis à la procédure adaptée concernant les séjours de vacances 2024 et 2025 de la Ville de Neuilly-Plaisance - Lot 1 – printemps : séjour thématique à dominante naturelle, sportive et/ou artistique, avec l'association LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX sise au 26 rue Jean Jaurès – BP60882 à Saint-Germain-en-Laye Cedex, conclu sans montant minimum et selon un montant maximum de 70 000 € HT.

**Article 2 :** Précise que le montant de la dépense sera imputé sur le budget communal.

**Article 3 :** Précise que le présent marché prend effet à compter de sa notification et jusqu'au 15 mai 2025.

**Article 4 :** Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

**Article 5 :** Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

**Article 6 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 09 JAN. 2024

Christian DEMUYNCK

Maire



6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :  
[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 26 / 01 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20240109-DM-CAM-202403-AR  
Date de télétransmission : 09/01/2024  
Date de réception préfecture : 09/01/2024